



PRÉVENTION DE LA POLLUTION PLASTIQUES

Des financements internationaux pour compléter les financements nationaux : Résumé thématique

Retour sur un thème clé du rapport *Composantes possibles d'un accord mondial pour la prévention de la pollution plastique*

Un nouvel accord mondial pourrait donner l'impulsion nécessaire à la mise en place de mesures efficaces et immédiates de lutte contre la crise mondiale de pollution par les plastiques, en aidant à lever des fonds auprès de toutes les sources concernées, qu'elles soient publiques, privées, nationales ou internationales. Les financements versés dans le cadre de l'accord devraient couvrir les dépenses supplémentaires engagées par les gouvernements en vue de la mise en œuvre de l'accord, c'est-à-dire les dépenses excédant les frais normaux liés aux activités prévues de gestion des déchets plastiques à l'échelle nationale.

Rôle des financements internationaux

Un nouvel accord mondial ne pourra être couronné de succès

que s'il tient compte de la diversité des situations et des capacités des pays développés et en développement, et s'il comble les lacunes institutionnelles et le manque de capacités qui caractérisent nombre de ces derniers.

Cet accord jouera un rôle important en faveur de la levée des fonds nécessaires à la création des mécanismes opérationnels nationaux de mise en œuvre, c'est-à-dire à l'élaboration de normes nationales de durabilité environnementale des matières plastiques et de plans nationaux de gestion des plastiques. Par ailleurs, ces financements peuvent servir à remplir les obligations nationales d'établissement de rapports, notamment l'évaluation de la mise en œuvre à l'échelle nationale.

Par conséquent, les financements internationaux pourraient cibler les activités suivantes :

(1) des évaluations scientifiques et techniques visant à éclairer l'élaboration d'instruments politiques et juridiques de mise en œuvre de l'accord, notamment :

- l'identification des profils et tendances en matière de déchets, la cartographie des flux de plastique au sein du marché national, la définition des prérequis politiques et réglementaires appropriées, le recensement des points d'entrée sur le marché auxquels appliquer les instruments fondés sur le marché, et la cartographie des importations et exportations de déchets plastiques,
- la réalisation d'études socioéconomiques relatives aux conséquences positives et négatives des interventions réglementaires et économiques, y compris en matière de perte ou de création d'emplois et d'effets sur l'égalité des sexes et sur les petites et moyennes entreprises,
- l'évaluation des capacités nécessaires (douanes, Trésorerie, etc.) ;

(2) une assistance technique en vue de l'élaboration d'instruments politiques et juridiques, c'est-à-dire de plans nationaux de gestion des plastiques et de normes nationales de durabilité environnementale des matières plastiques, comprenant par exemple :

- l'élaboration de normes nationales de durabilité environnementale des matières plastiques à partir des critères de durabilité admis au niveau international,
- la création de plans nationaux de gestion des plastiques qui tiennent compte de l'ensemble de la chaîne de valeur, notamment en mettant en œuvre les normes nationales de durabilité environnementale des matières plastiques et en fixant des objectifs établis à l'échelle nationale,
- l'instauration de périodes de transition pour la mise en œuvre des interventions réglementaires et économiques, en fonction des études socioéconomiques et de la mobilisation des parties prenantes,
- le renforcement des capacités en vue de la mise en place d'instruments réglementaires et fondés sur le marché, et des aspects commerciaux de la réduction de la pollution plastique,
- la levée de frais de lancement ou la souscription de prêts pour la mise en place de mécanismes nationaux de financement ;

(3) une évaluation scientifique et technique des produits et des résultats de la mise en œuvre, exigée dans le cadre de l'établissement de rapports nationaux sur les produits et de l'évaluation nationale des résultats environnementaux relatifs à l'accord, comprenant notamment :

- la réalisation d'inventaires nationaux, ainsi que la conception de méthodes de collecte de données et d'établissement de rapports, conformément aux normes admises à l'échelle internationale,
- la création d'une procédure d'examen fondée sur des calendriers harmonisés, convenus au niveau international.

Dans ce contexte, il est essentiel d'identifier des modes de financement crédibles pour aider les pays en développement. Voici quelques possibilités :

- **l'approche intégrée du PNUE pour le financement de la bonne gestion des produits chimiques et des déchets**, qui pourrait contribuer à répondre aux besoins liés à l'accord ;

- **le Fonds pour l'environnement mondial**, qui pourrait servir de mécanisme de financement de l'accord, par le biais de son programme relatif aux eaux internationales ;
- **l'organisation d'un soutien technique et de formations**, soit par une équipe spécifique au sein du secrétariat, soit en collaboration avec des organismes de recherche existants ;
- **des accords bilatéraux**, destinés à permettre le transfert de technologies et l'amélioration des services de gestion des déchets ;
- **les institutions financières, fondations et associations philanthropiques internationales**, qui pourraient aider à lever des fonds, notamment sous forme de financements mixtes.

Rôle des financements nationaux

Le nouvel accord mondial visant à lutter contre la pollution plastique fournira aux gouvernements une boîte à outils pour la conception et la mise en œuvre d'instruments réglementaires et axés sur le marché à l'échelle nationale. Les outils élaborés dans le cadre de l'accord mondial et les financements internationaux accordés aux pays afin de les aider à élaborer leurs cadres réglementaires et politiques permettront aux pays qui ont besoin de soutien d'inciter le secteur privé à financer non seulement l'innovation dans les produits, mais aussi les services de gestion des déchets.

Le financement de la gestion durable des déchets plastiques est essentiel pour mettre fin à la dispersion de plastiques dans l'environnement, et réduire la charge financière et logistique de la gestion des déchets, pesant essentiellement sur les autorités locales et les contribuables. Dans cet objectif, l'élaboration de mécanismes adaptés au contexte national pourrait inciter les producteurs, les consommateurs et les autres parties prenantes à apporter leur contribution aux services de gestion des déchets. Il peut s'agir, par exemple, de mécanismes de responsabilité élargie des producteurs, d'avances sur les frais de recyclage ou d'élimination, ou encore de systèmes de consigne. La mise en œuvre de ces dispositifs permettra aux pays de financer eux-mêmes leurs services de gestion des déchets.

Un facteur est essentiel à la réussite des mécanismes nationaux de financement (mécanismes de responsabilité élargie des producteurs, avances sur les frais de recyclage ou d'élimination) : la répartition appropriée des fonds qu'ils permettent de lever. Ces fonds doivent être exclusivement consacrés à des mesures de soutien à la gestion des déchets, par exemple l'éducation ou encore le financement des services de collecte, de tri et de recyclage. Les systèmes de consigne, de logistique inverse et de renvoi peuvent contribuer à réduire les coûts liés au transport des déchets, en particulier en provenance de zones rurales et isolées. Les marchés internationaux de déchets plastiques pourraient s'améliorer si les produits respectent les critères internationaux de durabilité.

La transition vers un marché national qui impose des limites aux produits difficiles à traiter à la fin de leur cycle de vie, à l'aide des normes nationales de durabilité environnementale des matières plastiques, permet de mieux valoriser les déchets plastiques. En incitant les secteurs formels et informels à assurer la collecte et le tri des déchets, cette évolution contribuera à freiner la dispersion des plastiques dans l'environnement.